

DÉPARTEMENT  
VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT  
AVIGNON

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2024  
DÉLIBÉRATION N° 2024-01

DEMANDE DE SUBVENTION : REGION SUD, LA REGION SURE

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	21	26	22/02/2024	22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjoints au Maire ;

Ainsi que ; Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Marc DOVESI, Jean-Yves LAUGIER, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD  
Michel PERRAND  
Jean Louis TARTEVET

- Monsieur Michel PERRAND arrive à 19 h et quitte le Conseil à 20 h 03 il ne prend part à aucune des délibérations

Secrétaire de séance :

Dimitri CORTES

Rapporteur Jean BERARD, Maire,

Au regard de la situation spécifique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la collectivité régionale mène depuis 2016 une politique volontariste en faveur de la sécurité des habitants de son territoire. Cette politique se décline dans le cadre des compétences de la Région, notamment les lycées et les transports. Le 19 février 2021, le Conseil régional a approuvé le plan « Région Sud, la Région Sûre ». Ce plan pluriannuel, déployé autour de cinq angles complémentaires, permet notamment d'engager avec l'Etat la préparation de

conventions-cadres nécessaires pour aller plus avant dans l'engagement de l'ordre. Ainsi, une première convention passée avec le Ministère de l'Intérieur vise à développer la coopération en faveur du service public de la sécurité. Elle poursuit les objectifs communs suivants :

- Moderniser les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Renforcer en particulier la sécurité des usagers des gares et des transports publics ainsi que des élèves et des personnels des établissements d'enseignement relevant d'une compétence régionale (lycées, centres de formation d'apprentis, centres de formations sanitaires et sociales... ) ;
- Renforcer la sécurité des touristes, notamment étrangers, dont l'accueil constitue un objectif stratégique pour l'attractivité internationale et le tissu économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre conventionnel, la Région s'engage financièrement en appui aux efforts d'équipement des forces de sécurité par la création d'un nouveau volet du dispositif d'aide aux communes intitulés « Région Sud, la Région Sûre ». Le dispositif « Région Sud, la Région Sûre » permet aux communes éligibles de solliciter un cofinancement pour l'acquisition d'équipements pour les services de police municipale. D'après les critères d'éligibilités, la Commune de Bédarrides peut présenter une demande d'aide financière au titre de l'aide aux communes pour les forces de l'ordre concernant l'acquisition de véhicule sérigraphié. Le montant estimatif du projet s'élève à 42 178.12 € HT soit 50 613.74 € TTC. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Préfecture de Vaucluse – DETR	18 668.46	50 %
Région Sud	12 653.44	30 %
Commune – Autofinancement	10 856.22	20%
<b>TOTAL</b>	<b>42 178.12 €</b>	<b>100 %</b>

SUR LE RAPPORT DE JEAN BERARD, Maire  
 OUI l'exposé qui précède ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ADOPTER** l'opération et les modalités de financement conformément à l'annexe jointe ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la Région Sud dans le cadre du plan « Région Sud, la Région Sûre » pour l'octroi de cette demande de subvention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ainsi que son adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Secrétaire de séance,  
 Dimitri CORTES




Le Maire,  
 Jean BERARD

RESULTAT DU VOTE :

Délibération N°2024-01	Demande de subvention région sud région sure	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication